

VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

DÉCISION N°2018-09-05

Présents :

Le Président : M. François de MAZIÈRES

Les Vice-présidents :

M. Claude JAMATI, Mme Anne PELLETIER - LE BARBIER, M. Philippe BENASSAYA, M. Luc WATTELLE, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Richard RIVAUD, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAULT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Pascal THEVENOT, M. Olivier LEBRUN.

Les autres membres du Bureau :

M. Patrice PANNETIER,
M. Patrick CHARLES,
M. Arnaud HOURDIN.

Nombre de membres du Bureau : 19
Nombre de membres présents : 19

**OBJET : Marché n°812 472 passé avec la société CONTENUR pour la gestion du parc de bacs de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.
Avenant n°4 apportant des précisions techniques et financières dans le cadre de la dotation de bacs « ordures ménagères » pour 1648 pavillons situés sur la commune de Vélizy-Villacoublay.**

Le Bureau, légalement réuni le 6 septembre 2018 sous la présidence de M. François de MAZIÈRES,

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 5211-10 ;
- Vu le décret n°2006-975 du 1^{er} août 2006 portant Code des marchés publics modifié et notamment son article 20 relatif aux avenants ;
- Vu le marché n°812 472 relatif à la gestion relatif à la gestion du parc de bacs de la communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc notifié le 17 octobre 2016 ;
- Vu la délibération n°2017-12-17, du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 5 décembre 2017, portant actualisation et consolidation des délégations de compétences du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc au Bureau et au Président, notamment au Bureau communautaire en matière de marchés publics ;
- Vu l'avis de la Commission d'appel d'offres de Versailles Grand Parc du 30 juin 2016 ;
- Vu le budget en cours ;

Le 17 octobre 2016, la Communauté d'agglomération Versailles Grand Parc a notifié à la société Conteneur un marché de gestion du parc de bacs pour une durée de 4 ans.

Les pavillons de la commune de Vélizy-Villacoublay, actuellement dotés en sacs pour déchets végétaux, devront désormais utiliser des bacs de couleur marron pour ce flux de déchets. Pour

éviter les erreurs avec les bacs à ordures ménagères dont les tons sont similaires sur cette commune et afin de tendre vers une harmonisation des couleurs, il est prévu :

- de réaliser une distribution massive de bacs à ordures ménagères 140 litres cuve grise à couvercle vert en porte-à-porte sur l'ensemble des pavillons,
- de convertir les bacs actuels à ordures ménagères de coloris marron en bacs déchets végétaux et d'y apposer un autocollant « consigne de tri déchets végétaux ».

Ainsi, il a été convenu de doter individuellement l'ensemble des pavillons en bacs à ordures ménagères de volume 140 litres.

Dans le cadre de cette opération, 1648 pavillons identifiés sur la commune recevront un bac.

Cette opération de distribution massive de bacs à ordures ménagères sur la commune du Vélizy-Villacoublay étant « sans signature », elle déroge techniquement à certaines dispositions de l'article 8-1 du CCTP. Il convient par conséquent d'en préciser les spécificités techniques et financières par avenant.

L'impact financier de cette opération sur le présent marché est estimé à 12 409,44 € HT.
Par conséquent, la décision suivante est soumise à l'approbation du Bureau communautaire.

DÉCIDE :

- 1) *d'approuver les termes de l'avenant n°4 au marché n°812 472 passé avec la société **CONTENUR** pour la gestion du parc de bacs de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;*
- 2) *d'inscrire les dépenses correspondantes au budget de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au chapitre 21, fonction 812, sur la nature 2188 « autres immobilisations corporelles » ;*
- 3) *que Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Trésorière Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision ;*
- 4) *qu'une ampliation de la présente décision sera transmise à :*
 - *Monsieur le Préfet des Yvelines,*
 - *Madame la Trésorière Municipale de Versailles.*

M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

Nombre de présents : 19


Nombre de suffrages exprimés : 19

Le projet de décision mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

A Versailles, le **10 SEP. 2018**



Pour le Président et par délégation,


Olivier BERTHELOT
Directeur général des services